

# SOURIEZ, VOUS ÊTES ASSURÉS.

## ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX, les bons réflexes pour votre assurance santé.

VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER  
DE L'ASSURANCE MALADIE FRANÇAISE  
SIMPLE ET GRATUITE

Vous avez juste à vous inscrire sur  
le site [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr)  
et suivre les démarches indiquées.

## VOUS VENEZ ÉTUDIER EN FRANCE

Dès votre arrivée en France, et après votre inscription dans votre établissement d'enseignement supérieur, connectez-vous sur le site [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr) afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé par l'Assurance Maladie française, gratuite pendant la durée de vos études.



1

Inscrivez-vous  
sur le site  
[etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr)



2

Déposez  
vos pièces justificatives obligatoires :

- une **attestation de scolarité pour l'année en cours**
- un **justificatif d'identité**
- un **justificatif d'état civil**
- un **relevé d'identité bancaire (IBAN)**

Il pourra vous être demandé des  
pièces complémentaires  
en fonction de votre pays d'origine.

Retrouvez toutes les informations  
sur [ameli.fr](http://ameli.fr), rubrique  
« Vous venez étudier en France ».



3

Créez  
votre compte personnel  
sur le site [ameli.fr](http://ameli.fr)  
dès réception de votre  
N° de sécurité sociale  
et demandez votre  
carte Vitale.



5

Déclarez un médecin traitant  
lors de votre première consultation.



4

Optimisez vos remboursements  
en adhérant à une mutuelle complémentaire.

Vous dépendez de la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence.

### VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ?

DEPUIS  
LE FORUM AMELI  
sur [ameli.fr](http://ameli.fr)

PAR MAIL  
depuis votre compte  
[ameli](http://ameli.fr), rubrique  
« Ma messagerie ».

PAR TÉLÉPHONE

**3646** Service gratuit  
+ prix appel

du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30.  
Sur demande, vous pouvez être mis en  
relation avec un téléconseiller bilingue.

EN VOUS RENDANT  
dans votre **caisse**  
d'assurance maladie  
de votre lieu de  
résidence.

SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX

